Intégrer la refonte des CCAG (Cahier des clauses administratives générales)
Connaître les nouvelles règles applicables et pratiques des nouveaux CCAG

Cours Synthèse de 1 jour - 7h
Réf : DRZ - Prix 2024 : 950€ HT

La réforme des CCAG était très attendue. Les cinq CCAG réformés dont le CCAG travaux et le tout nouveau CCAG maîtrise d'œuvre sont entrés en vigueur le 1er avril 2021. Cette formation vous permettra de cerner le nouveau contexte juridique des CCAG et particulièrement celui du nouveau CCAG maîtrise d'œuvre.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Décrypter le nouveau contexte juridique des CCAG

Actualiser ses connaissances au regard des nouvelles règles des CCAG

Connaître les dispositions communes à l'ensemble des CCAG

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques actives et participatives. Alternance d' exposés et d'apports pratiques et concrets.

EXERCICE

Échanges d'expériences et adaptation aux pratiques des pouvoirs adjudicateurs. Étude et décryptage de l'actualité liée aux CCAG.

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 06/2021

1) Les principales nouveautés

- Architecture et présentation des six nouveaux CCAG.
- Ajout d'un CCAG propre à la maîtrise d'œuvre, détaché du CCAG PI.
- Promotion du développement durable : clause d'insertion sociale et clauses vertes.
- Dématérialisation dans toute la chaîne.
- Nouvelles clauses d'exécutions financières favorables aux PME.
- Protection des données à caractère personnel.
- Clause(s) sur les circonstances imprévisibles et incitatives.
- Les bouleversements en matière de propriété intellectuelle.

Exercice : Présentation de la notice des nouveaux CCAG.

2) Le nouveau CCAG maîtrise d'œuvre

- Les articulations avec le CCAG - Travaux.
- Nouveautés et confirmations en matière d'ordres de service.
- Les défaillances dans les groupements d'entreprises.
- Le plafonnement des pénalités en maîtrise d'œuvre.
- Le nouveau système de règlement.
- Les assurances du maître d'œuvre.

Exercice : Focus sur la notion d'ajournement propre à la maîtrise d'œuvre.

3) Identifier les évolutions communes à tous les CCAG

- Nouvelles règles relatives à la sous-traitance et la cotraitance.

PARTICIPANTS

Responsables des services achats et commande publique, gestionnaires de marchés, rédacteurs et toute personne intervenant dans des marchés publics.

PRÉREQUIS

Connaissance de la réglementation des marchés publics.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques…
Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

• Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
• À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
• Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

- Intégration du régime des avenants.
- Règles de variation des prix précisées.
- Bons de commande et ordres de service.
- Demandes de paiement et facturation électronique.
- Le nouveau régime des pénalités.

4) Les évolutions en matière d'exécution des marchés

- Suspension des marchés ou interruption des travaux en raison d'événements extérieurs.
- Délais dans le CCAG travaux.
- La juste contrepartie pour les travaux supplémentaires, les prestations supplémentaires et modificatives en FCS.
- Changements relatifs aux ordres de service et prix nouveaux.
- Gestion des prestations liée à des événements extérieurs.
- Litiges et contentieux : procédure de réclamations et mémoire, renforcement du règlement amiable, délai de recours.

Etude de cas : Étude sur les délais de recours contentieux.

LES DATES

Nous contacter